

## DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

### Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	ÉRIC CAIRE
Circonscription :	LA PELTRIE

#### DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,  
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
<b>Restaurant Tuscanos</b>	<b>Mai à juillet 2012</b>
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
<b>Repas offerts au député.</b>	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
<b>Un restaurateur de la circonscription assume occasionnellement l'addition lors de la visite du député.</b>	

Signature du membre de l'Assemblée nationale <b>(s) Éric Caire</b>	Date de la déclaration <b>2012-07-16</b>
---	---